

NOTE DE PRESSE



© 360° Architecture

VISITE DE L'ANNEXE DE CONSERVATION DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES (CAPELLES 1)

Jeudi 7 avril 2022



NOTE DE PRESSE

INTRODUCTION

Les Archives départementales sont les dépositaires de la mémoire individuelle et collective de la Haute-Garonne, une mémoire qui vient s'enrichir chaque jour grâce aux versements et dépôts effectués tant par les organismes publics du territoire que par les particuliers. Elles ont pour mission de conserver indéfiniment des fonds d'intérêt historique du Moyen Âge (fin du 10^e siècle) à nos jours. Des missions qui leur confèrent une place et une responsabilité indéniables face aux enjeux citoyens, éducatifs et culturels de notre société.

Chaque année, les Archives départementales de la Haute-Garonne accueillent 12 000 personnes et déploient un ensemble de dispositifs d'animation pour sensibiliser un public toujours plus large à la richesse du patrimoine haut-garonnais.

Afin de renforcer la capacité de conservation, plusieurs annexes ont été aménagées au fil des ans, en complément du siège, installé depuis 1955 boulevard Griffoul-Dorval à Toulouse. Dans un souci de rationalisation et de bonne conservation, le Département a décidé de construire une nouvelle annexe adaptée, Capelles 1, située chemin des Capelles à Toulouse.

Ce projet représente un budget de 10 M€, financé par le Conseil départemental avec le soutien du ministère de la Culture. Par ailleurs, le Département prévoit d'engager des travaux de réhabilitation du siège situé boulevard Griffoul-Dorval, pour un budget de 18 M€ et une livraison en 2028.

Ces opérations s'inscrivent dans la stratégie d'investissement ambitieuse, déployée par le Conseil départemental afin de favoriser l'attractivité et le dynamisme du territoire haut-garonnais, mais également de créer de l'emploi local. Ainsi, entre 2022 et 2028, 1,5 milliard d'euros seront investis pas la collectivité, ce qui devrait permettre de générer plus de 3 500 emplois par an. En effet, la Charte de la commande publique, mise en œuvre depuis 2017, permet de soutenir les entreprises haut-garonnaises en facilitant l'accès des TPE-PME aux marchés publics de la collectivité. Ainsi, 75 % des investissements du Département bénéficient à des entreprises du territoire.



@ Aurélien Ferreira/CD31

« Les Archives départementales, ce sont plus de 1 000 ans de la mémoire collective haut-garonnaise dans ses moments clés ou dans les parcours individuels des générations successives. Avec cet équipement structurant, nous offrons aux Haut-Garonnaises et aux Haut-Garonnais un véritable vecteur d'éducation culturelle et civique indéniable, capable de dynamiser la recherche et les travaux sur la Haute-Garonne », souligne Georges Méric.

LES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Les Archives départementales, gérées par Conseil départemental, collectent, conservent, inventorient, communiquent et valorisent les archives publiques et privées en Haute-Garonne. Les fonds sont de toutes provenances (État, collectivités, établissements publics, juridictions, notaires, etc.) et sur tous supports (papier, parchemins, plans, maquettes, supports électroniques). Les fonds conservés alimentent les recherches universitaires et individuelles et participent à la connaissance de l'histoire par les nouvelles générations.

Plus de 1 000 ans de mémoire collective, qui représentent 45 km linéaires de fonds, sont ainsi conservés et enrichis en permanence, soit l'histoire de nos territoires dans leurs moments clés ou dans les parcours individuels des générations successives qui les ont habités.

Afin d'améliorer la capacité de collecte et de stockage, le Conseil départemental a décidé de créer une annexe de conservation en quartier périphérique de Toulouse, concrétisant une double ambition, celle d'une dynamique de modernisation des lieux et d'une dynamique de diffusion culturelle élargie.



@ Adrien Nowak/CD31

- 1 000 ans de mémoire collective

- 45 km linéaires de fonds

CAPELLES 1, UNE NOUVELLE ANNEXE DE CONSERVATION

La nouvelle annexe des Archives départementales, Capelles 1, d'une surface de 4 400 m², a été conçue par l'atelier d'architecture 360° Architecture, accompagné des bureaux d'études Technisphère et Terrel. Elle offre 30 km supplémentaires de conservation, permettant d'assurer une meilleure rationalisation des fonds d'archives et de meilleures conditions de conservation.



@ 360° Architecture

NOTE DE PRESSE

Cette annexe comprend des magasins d'archives et des locaux de travail, mais n'accueille pas de public, sauf de manière occasionnelle. L'objectif est de faciliter la collecte, la conservation et la valorisation des documents, avec notamment la mise en place d'un système d'archivage électronique (SAE).

Ce nouveau bâtiment à énergie positive et à inertie thermique, équipé de 600 m² de panneaux photovoltaïques implantés en toiture, comprend :

- 13 magasins de conservation standard d'une capacité totale de 29 km linéaires, essentiellement en rayonnages mobiles,
- une salle des cartes et plans permettant d'accueillir des documents de grand format et des maquettes,
- une salle « supports sensibles » pour la conservation de documents photographiques en noir et blanc,
- des locaux de travail : salles de tri, de dépoussiérage, de quarantaine, de stockage des matériaux de conditionnement.

La conservation des documents d'archives nécessite également des installations techniques de qualité. Capelles 1 sera ainsi équipé de :

- température et hygrométrie conformes aux préconisations des Archives de France, soit 16-23°C avec variation maximale de 2°C par semaine et 1°C par jour et 45 %-50 % d'humidité et équipé d'une roue dessiccante pour le magasin
- une salle « supports sensibles » dotée d'un climat particulier de 14-16°C et de 40-45 % humidité.
- un système de géothermie avec pompes à chaleurs
- 3 centrales de traitement de l'air avec batteries techniques qui permettent d'adapter le climat à chaque magasin
- une détection intrusion et incendie.

Ce bâtiment a été mis en service en mai 2021, permettant le transfert de plus de 20 km linéaires de fonds, sur les 45 km existants, provenant du siège et des différentes annexes des Archives départementales.

Le déménagement, assuré par l'entreprise Avizo implantée en Loire-Atlantique, a duré huit mois, de juillet 2021 à début mars 2022. Sa complexité tenait à la multiplicité des flux entre anciennes annexes, siège principal et annexe de Capelles 1 ainsi qu'aux opérations préalables de dépoussiérage et de conditionnement dans des boîtes de conservation. De telles opérations relèvent de la conservation préventive et sont essentielles pour protéger les documents de tout sinistre.



@ 360° Architecture



@ 360° Architecture

NOTE DE PRESSE

Les documents stockés à Capelles 1 :

- des documents contemporains versés par les administrations,
- des fonds privés essentiellement confiés par des architectes,
- des documents anciens numérisés et accessibles en ligne sur le site Internet des Archives (les originaux ne sont donc plus communiqués au public) : registres du parlement de Toulouse de la seconde moitié du 15^e siècle, archives déposées par les communes des arrondissements de Toulouse et Muret, registres de l'Enregistrement et des Hypothèques, plans cadastraux, etc.
- des fonds photographiques numérisés, tels que le fonds des éditeurs de cartes postales Labouche ou celui d'Airbus des années 1920 aux années 1950.

L'architecte lauréat pour le prochain chantier de réhabilitation du siège des Archives départementales (Griffoul-Dorval) sera sélectionné le 30 juin 2022. L'objectif sera alors d'agrandir les espaces destinés à l'accueil des publics, d'améliorer les conditions de travail des agents et les conditions de conservation des documents. Les travaux commenceront au début de l'année 2024 et seront achevés au plus tard en 2028.



@ 360° Architecture

Site Griffoul Dorval, labélisé « Patrimoine du 20^e siècle »

Le 7 février 2017, les Archives départementales de la Haute-Garonne ont obtenu le label du « Patrimoine du 20^e siècle » remis par la Direction régionale des affaires culturelles (DRAC). Le bâtiment, situé au bord du canal du Midi, boulevard Griffoul-Dorval, a été conçu en 1955 à la demande du Conseil Général par les architectes Viatgé et Castaing dans un style contemporain directement inspiré de Le Corbusier. Il fait partie de la quarantaine d'édifices retenue par la Commission régionale des patrimoines et des sites. Le label du Patrimoine du 20^e siècle, lancé par le ministère de la Culture et de la Communication en 1999, distingue des réalisations architecturales et urbanistiques appartenant au patrimoine culturel du 20^e siècle et considérées comme remarquables.



@ Adrien Nowak/CD31

NOTE DE PRESSE

SERVICE DE PRESSE

Cécile van de Kreeke

Responsable des relations presse

cecile.van-de-kreeke@cd31.fr

05 34 33 33 72 – 06 24 66 05 30

ATTACHÉES DE PRESSE :

Coralie Bombail

coralie.bombail@cd31.fr

05 34 33 30 42

06 74 93 45 44

Ariane Mélazzini-Déjean

ariane.melazzini@cd31.fr

05 34 33 30 32

07 85 72 94 74

Fabienne Pascaud

fabienne.pascaud@cd31.fr

05 34 33 30 65

06 47 74 60 58



CONSEIL DÉPARTEMENTAL
DE LA HAUTE-GARONNE

1, boulevard de la Marquette

31090 Toulouse cedex 9

Tél. 05 34 33 32 31

HAUTE-GARONNE.FR